



Le rapport sénatorial qui va faire des heureux parmi les frondeurs

Rendu public mercredi, un rapport sénatorial d'évaluation de la Métropole de Lyon préconise d'importantes évolutions. Réalisé dans un contexte de fronde des maires contre l'exécutif écologiste, il conforte les premiers dans leurs velléités.

Dominique MENVIELLE

La mission d'évaluation sénatoriale de la Métropole de Lyon va faire des heureux parmi les maires frondeurs. « Leurs inquiétudes sont fondées », souligne le rapport rendu public ce mercredi. S'il n'est pas question de détricoter la collectivité au statut inédit créée par la volonté conjointe de Michel Mercier et Gérard Collomb en 2015, suite à des auditions menées au printemps, les rapporteurs Françoise Gatel et Mathieu Darnaut, formulent des propositions d'évolution précises et engageantes.

Des élections dissociées

Avec en premier lieu, la dissociation des élections métropolitaines des élections municipales pour les aligner sur le calendrier des élections départementales. Est envisagé aussi le passage à une circonscription unique afin de rapprocher le régime électoral de la Métropole de celui des régions, avec une prime à la liste majoritaire. Clarifier les rôles de chacun mais aussi redonner du pouvoir aux collectivités qui pour X raisons se sentent dépossédées ou « amoindries », c'est ce qu'on retient également. Le rapport préconise ainsi la mise en place de deux préfets. Outre celui de la

Métropole qui est un département, le Nouveau Rhône, département lui aussi, aurait son préfet, plutôt qu'un sous-préfet, basé à Villefranche-sur-Saône. L'autre proposition qui n'a pas fini d'être discutée est celle d'une rétrocession d'une part du Versement mobilités perçu par la Métropole de Lyon, à la Région.

« Il ne faut pas y voir de la défiance »

Et tandis que le rapport prend acte d'un exercice vertical et centralisé du pouvoir par l'exécutif écologiste, les sénateurs préconisent de redonner du pouvoir aux maires à travers les conférences métropolitaines et territoriales. Prévoient aussi la possibilité pour une commune de sortir de la collectivité.

« Il ne faut pas voir de défiance à l'égard de la Métropole de Lyon. Il n'y a pas de volonté de retour en arrière, mais au contraire d'aller de l'avant en reconnaissant le rôle des communes », a appuyé Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret soulignant que l'adoption du rapport a donné lieu à un consensus.

Fonctionner comme la Communauté urbaine

Président de la mission, le sénateur

LR du Rhône et élu métropolitain François-Noël Buffet, reconnaissant n'être pas le mieux placé pour s'exprimer, a pourtant tout dit. « Les élections 2020 ont créé quelque chose d'incroyable deux légitimités qui s'affrontent, avec les maires d'un côté et la Métropole de l'autre, alors que le contexte était celui de plus de 40 années de vie communautaire avec des maires et des élus partageant un intérêt commun, avec des différences, mais avec un principe de développement de la métropole jamais remis en cause. Avec sa particularité, la Métropole doit réapprendre à fonctionner comme fonctionnait la Communauté urbaine dans ses relations avec les maires, sinon elle n'aura pas de survie. »

Des textes législatifs seront nécessaires si les propositions sont retenues et deviennent des réformes. « Le chemin est encore long », n'a pas caché F.-N. Buffet.

Le président de la Métropole de Lyon Bruno Bernard (EELV) a prévu de s'exprimer ce jeudi sur le rapport rendu.